



POLITIQUE
BIOALIMENTAIRE
2018 | 2025

FEUILLE DE ROUTE

Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire

Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Édition 2019-2020

ALIMENTER
**NOTRE
MONDE**

*Les actions intégrées de cette feuille de route découlent des échanges entre le MAPAQ et le MFFP dans le cadre de la préparation de la 1re rencontre annuelle des partenaires du 31 mai 2019 et l'élaboration du Plan d'action pour la réussite de la politique bioalimentaire. (Automne 2019)
Cette feuille de route demeure évolutive.*

Feuille de route mise à jour en date du 19 décembre 2019

NOTES AUX LECTEURS :

La liste des sigles et acronymes
utilisés se retrouve à la fin du
document

OBJECTIF 3.4 : Encourager les approches concertées pour la santé et l'environnement

Pistes de travail :

3.4.1 Renforcer les initiatives pour réduire les gaz à effet de serre du secteur bioalimentaire et sa vulnérabilité face aux changements climatiques

3.4.2 Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises bioalimentaires et leur accès aux sources d'énergie renouvelable

3.4.3 Développer et appuyer les approches concertées pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et la protection de la biodiversité

3.4.4 Poursuivre la croissance du secteur biologique

3.4.5 Renforcer la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides

3.4.6 Réduire le gaspillage et les pertes alimentaires et favoriser les dons alimentaires

3.4.7 Encourager l'économie circulaire et valoriser les coproduits

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)								
Mettre en œuvre le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre 2018-2023 (MAPAQ en collaboration avec le MELCC et le MFFP – contribue au Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et Stratégie maritime 2015-2030)							En cours	3.4.3

OBJECTIF 4.1 : Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures

Pistes de travail :

4.1.1 Adapter les outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles

4.1.2 Développer des avenues, dans le respect de l'environnement, pour mettre en valeur les terres en friche ainsi que pour augmenter les superficies en culture et la production aquacole

4.1.3 Poursuivre le suivi et l'analyse de l'évolution de la propriété foncière agricoles

4.1.4 Explorer les pistes de solutions à long terme relativement à la taxation foncière agricole

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET CONTRIBUTIONS D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Coordination interministérielle et contributions d'autres politiques gouvernementales	Responsables	Collaboration	État	Pistes
<p>Concilier les objectifs de protection du territoire agricole et de remise en culture des friches agricoles avec ceux de boisement des friches contribuant aux efforts de lutte contre les changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none">Favoriser la collaboration entre les différents partenaires pour la planification des travaux de boisement des friches agricoles, notamment dans le cadre du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions en carbone.	MAPAQ MFFP		À planifier	4.1.2
<p>Trouver, en partenariat avec les milieux agricole et municipal, une solution à long terme en matière de fiscalité foncière agricole</p> <ul style="list-style-type: none">Dépôt d'un projet de loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricolesComité de suivi avec les instances municipales et le milieu agricole pour faciliter la mise en œuvre de la réforme de la taxation foncière agricole	MAPAQ MAMH MFQ MFFP	UPA UMQ FQM FPFQ	En cours	4.1.4

OBJECTIF 4.2 : Développer l'attractivité des territoires

Pistes de travail :

4.2.1 Appuyer le développement d'une diversité de modèles d'affaires et de projets de développement innovants contribuant à l'attractivité des territoires

4.2.2 Créer des environnements favorables à l'établissement de nouvelles entreprises bioalimentaires sur l'ensemble du territoire du Québec

4.2.3 Appuyer le développement d'initiatives liées à la mise en marché de proximité et au tourisme gourmand

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET CONTRIBUTIONS D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Coordination interministérielle et contributions d'autres politiques gouvernementales	Responsables	Collaboration	État	Pistes
Explorer le potentiel d'exploitation des terres du domaine de l'État pour les filières des produits forestiers non ligneux, plus particulièrement l'acériculture, les petits fruits (incluant les bleuetières), les champignons sauvages et les plantes comestibles et médicinales	MAPAQ	MFFP MERN	À planifier	4.2.1

Sigles et acronymes

FQM – Fédération québécoise des municipalités

FPFQ – Fédération des producteurs forestiers du Québec

MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPAQ – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MEI – Ministère de l'Économie et de l'Innovation

MELCC – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

MERN – Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MFFP – Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs

MFQ – Ministère des Finances

MTO – Ministère du Tourisme

SPN – Société du Plan Nord

UMQ – Union des municipalités du Québec

UPA – Union des producteurs agricoles du Québec